



**Cette invitation prend en compte la situation sanitaire actuelle – COVID 19 ...**

**Si ces conditions sanitaires évoluent favorablement, nous ne manquerons pas de simplifier les conditions d'engagement et de participation à ces épreuves de travail.**

## **CT RHÔNES ALPES (ACTRA)**

Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

Association Canine Territoriale Rhône Alpes / **Président : Pierre BRZEZINSKI**

- **Adresse** 269 RUE FRANCIS DE PRESSENSE  
69100 VILLEURBANNE
- **Téléphone** 04.78.84.07.22 (Après-midi uniquement)
- **Email** [actra69@orange.fr](mailto:actra69@orange.fr)

Madame, Monsieur,

Chers passionnés du cavage au naturel et amoureux des chiens truffiers LOF.

Certes, la situation sanitaire aujourd'hui demeure très incertaine, mais il serait vous faire injure de vous rappeler encore ... quoi qu'il advienne ... quoi qu'il en coûte ... que ...

**« Les épreuves de sélection par le travail participent à l'amélioration des races de chiens truffiers et à la sélection de géniteurs. »**

Aussi et malgré l'environnement COVID 19 qui perturbe actuellement notre vie de tous les jours, il tient tout particulièrement à cœur à l'Association Canine Territoriale Rhône-Alpes, (l'ACTRA), à son Président Monsieur Pierre BRZEZINSKI, ainsi qu'à son comité et notamment à Monsieur Joël DUCROS en charge du cavage de vous proposer des épreuves de travail pour chiens truffiers.

L'ACTRA est vraiment très heureuse de vous inviter à un long weekend « cavage » et à participer à 3 journées consacrées au cavage au naturel, le vendredi 27, la samedi 28 et le dimanche 29 août prochains.

**Nous vous remercions de bien vouloir porter d'ores et déjà sur vos agendas ces dates :**  
**le vendredi 27, le samedi 28 ainsi que le dimanche 29 août 2021.**

Jugements les 3 jours avec horaires de passage.

Ces épreuves de chiens truffiers LOF au naturel se tiendront ces 3 jours en Savoie (73) sur la commune de BRISON-SAINT-INNOCENT à proximité d'AIX LES BAINS, sur la frontière Suisse.

Vous pourrez engager vos chiens à ces épreuves très prochainement sur <http://www.lecavageenfrance.com/>

A ce jour l'option restauration sur place avec panier pique-nique reste incertaine.

Chaque jour, les coordonnées GPS des lieux précis des épreuves vous seront communiqués par SMS et email. Il en sera de même pour le catalogue.

Chaque jour, aura lieu une épreuve dite VAN CAPPEL toutes races LOF jugées selon le règlement de la CUN Cavage ainsi qu'une autre épreuve propre au LAGOTTO ROMAGNOLO LOF également jugée selon le règlement propre à cette race de cette même CUN. (Horaires à définir). Ces épreuves sont réservées aux seuls chiens inscrits à un livre des origines FCI. (LOF, etc...)

Ces épreuves seront organisées chaque jour et sur trois jours.

Deux épreuves par jours.

Six épreuves au total sur un même long weekend.

Chaque jour, il sera autorisé la présence que d'un seul assesseur par épreuve quel que soit le nombre de juges appelé à juger l'épreuve.

Pour les chiens concernés par cette disposition, des épreuves CSAU seront également organisées. Merci de vous rapporter aux dispositions réglementaires de la CUN CAVAGE. Aucune inscription sur place ne pourra avoir lieu.

Samedi, et dimanche **seuls les Lagotto Romagnolo pourront être confirmés sur place lors de leur passage** sous réserve bien entendu, d'en faire préalablement la demande formelle auprès de l'ACTRA et d'inscrire le chien à cette séance de confirmation particulière via le portail CEDIA (celle du samedi 28.08.2021 / AIX LES BAINS). Confirmation sur site pour répondre favorablement à la demande de certains propriétaires de Lagotto Romagnolo. (Juge SCC en charge de la confirmation Monsieur Laurent BRUN pour les races suivante et elles seules si engagées aux épreuves de travail - Juge et formateur expo Groupe 8 - Barbet - Chien d'Eau Espagnol - Chien d'Eau Frison - Chien d'Eau Portugais - Chien d'Eau Romagnol et Juge expo Groupe 8 - Chien d'Eau Américain) - Engagement possible directement à l'ACTRA ou sur CEDIA.

Les autres races pourront se faire confirmer uniquement le samedi matin de 9h00 à 13h00 lors de la séance de confirmation toutes races, organisée par l'ACTRA, sur l'hippodrome d'AIX LES BAINS.

Les chiens concernés par la confirmation et participants aux épreuves de cavage seront dans tous les cas prioritaires. Les organisateurs des épreuves de travail devront en être préalablement obligatoirement informés. Engagement possible directement à l'ACTRA ou sur CEDIA.

Pour juger ces 6 épreuves de travail sur ces 3 jours et les CSAU, nous avons fait appel à 4 juges SCC de la Commission d'Utilisation Nationale Cavage présidée par Monsieur René FAVRE de la Société Centrale Canine. Il ne sera pas fait appel cette fois à des juges étrangers FCI. Nous avons également fait appel à un juge suppléant SCC pour l'une des deux épreuves. En effet sur ces 4 juges deux sont incertains à ces dates.

Dès lors, devant tant d'incertitudes et pour respecter à la lettre les règlements de la CUN CAVAGE, nous sommes au regret de limiter le nombre de chiens pouvant y être engagé ; à savoir 18 chiens toutes races au maximum pour le règlement VAN CAPPEL et seulement à 16 chiens pour le règlement Lagotto Romagnolo.

Nous sommes infiniment désolés de devoir prendre de telles dispositions.

**Ces dispositions peuvent bien entendu évoluer elles aussi en fonction des directives gouvernementales et des disponibilités des juges pressentis pour le jour « J ».**

**La limitation du nombre des engagements possibles pourra être alors levée.**

Le Docteur Alexandre BALZER, Président de la SCC et Monsieur René FAVRE, Président de la CUN CAVAGE sont cordialement invités à cette manifestation canine.

Les modalités d'organisation, les tirages au sort, les horaires de passage, le remise des feuilles de jugements, des récompenses et des carnets de travail, vous seront précisées ultérieurement et tiendront compte de l'évolution sanitaire fin août prochain.

Le mode distanciel sera dans tous les cas, privilégié. Vous voudrez bien nous en excuser.

Aussi et dans tous les cas, nous mettrons tout en œuvre pour privilégier la distanciation physique entre les participants quitte à perdre en convivialité. En faisant de la sorte nous gagnerons en sécurité. Le public ne sera pas autorisé à suivre les épreuves de travail à proximité des parcelles où seront jugés les chiens. Il n'y aura pas recours à un « chien blanc » pour les épreuves Van Cappel.

Seuls seront présents sur les parcelles, le juge, le conducteur et le chien qu'il est en charge de conduire. Un seul assesseur sera autorisé par batterie et par jour. Il n'y aura ni secrétaire, ni ramasseur. Les concourants seront invités à collecter dans un sac transparent les truffes levées après l'avoir signalé au juge. Le concourant à chaque truffe levée sera invité à annoncer au juge haut et fort « TRUFFE » en levant le bras puis à mettre la truffe dans le sac. Le sac sera remis au juge seulement en fin d'épreuve pour contrôle.

Les formulaires d'engagements, le catalogue des chiens engagés seront communiqués à la DDCSPP de la Savoie pour autorisation de la manifestation dans les jours suivants la clôture des engagements. (Semaine 29 au plus tard).

Un vétérinaire sanitaire ou plusieurs seront nommés et déclarés à la DDSCPP 73. Il vous sera demandé de tenir à sa disposition le carnet vétérinaire sanitaire de chaque chien que vous avez engagé.

Les chiens ne concourant pas devront faire l'objet d'une déclaration similaire à celle faite pour tout engagement. (Cf Chien ne concourant pas). Aucun frais d'engagement ne sera perçu pour ces chiens.

Les autorités préfectorales ne manqueront pas d'autoriser ces 6 manifestations canines totalement en extérieur si un protocole d'organisation strict et cohérent leur soit soumis préalablement et soit accepté et respecté par tous les propriétaires ayant engagé un chien. Le fait d'engager un chien oblige le propriétaire et/ou le conducteur du chien à respecter le protocole sanitaire édité par les organisateurs des épreuves de travail et validé par la DDSCPP 73.

### **Si annulation, l'ACTRA s'engage à procéder au remboursement de tous les engagements.**

Dans la mesure du possible, les carnets de travail seront collectés la veille des épreuves. Le lieu de collecte vous sera précisé ultérieurement.

Le lieu et l'horaire des épreuves vous sera communiqué en temps utile. Ils tiendront compte du nombre de chiens engagés et de la disponibilité des juges.

Sur site et à votre arrivée en voiture il vous sera remis si cela est possible les sacs pique-niques. Tous les déchets seront collectés au moment de quitter les lieux. Des sacs vous seront remis à cet effet.

Concernant la réservation de ces paniers pique-niques individuels, ils ne pourront être réservés uniquement si nous avons l'assurance que ces concours puissent avoir lieu avec l'autorisation de la DDSCPP 73. Il sera possible de les réserver seulement la semaine avant les épreuves de travail.

Les horaires de jugement donc d'arrivée sur le site des épreuves vous seront communiqués dès que possible. Il est donc inutile d'arriver en avance. Les voitures seront garées les unes à distances des autres sur un même chemin sur des emplacements clairement identifiés et dans l'ordre de passage de vos chiens. Les emplacements devront être scrupuleusement respectés. Il sera demandé aux propriétaires des chiens d'apposer sur le parebrise de leur voiture les numéros de passage de leur chien. Un espace suffisant entre chaque voiture permettra la détente des chiens avant l'épreuve sans risquer de provoquer des attroupements spontanés et involontaires contraires aux dispositions. Tout sera mise en œuvre pour éviter tout rassemblement de plus de 6 personnes.

Si vous avez engagé plusieurs chiens ne vous inquiétez pas ...

Après le passage de votre premier chien, et pour ce qui concerne les voitures concernées une seconde ligne d'attente distincte de la première vous sera réservée selon les mêmes modalités que la première ligne à votre arrivée.

Idem pour les confirmations des Lagotto Romagnolo et les CSAU.

Les voitures avanceront au fur et à mesure des passages des chiens. Les espaces entre chaque voiture devront toujours être les mêmes et être scrupuleusement respectés.

Vous serez tenu régulièrement informé de l'avancement des épreuves par SMS ou directement par appel téléphonique.

Dès qu'un chien pénétrera sur l'aire de jugement, le chien suivant sera appelé à se présenter et ainsi de suite. La progression des jugements sera très facile à suivre dans la mesure où les voitures avanceront au fur et à mesure au fil de la progression des jugements.

D'une place à l'autre, les espaces entre chaque voiture seront matérialisés et devront être scrupuleusement respectés.

Les chiens entrant et sortants ne se croiseront pas. Les propriétaires devront suivre le sens unique mis en place de part et d'autre des parcelles de jugement. Les sens d'entrée et de sortie seront matérialisés par des fanions de bornage utilisés par les géomètres.

Il sera demandé au propriétaire d'évacuer sans attendre leur voiture du site une fois tout leur chien jugé.

Certes tout ceci est très contraignant. Nous en avons tous pleinement conscience. Ces consignes sont celles actuellement demandées par les DDCSPP 73.

S'engager à les respecter nous permettra d'obtenir l'autorisation préfectorale pour organiser ces 6 épreuves de travail out-door à 100 % ... totalement en plein air.

Ces épreuves se déroulant pour partie sur un domaine public, il sera fait appel aux gardes assermentés de l'ONF pour garantir leur bon déroulement et veiller aux respects des procédures sanitaires demandées à chacun.

Ne voyez-pas ceci comme une contrainte supplémentaire mais comme une garantie nous permettant d'obtenir les autorisations administratives nécessaires pour organiser ce weekend totalement dédié à la recherche de truffe au naturel.

La publication des résultats se fera par SMS ou E-mail et sera accessibles sur le site de la CUN CAVAGE officiel et de l'ACTRA et ce en totalité une fois tous compilés. Ils seront aussi accessibles sur le groupe Facebook « CAVAGE en compétition » [CAVAGE en compétition | Facebook](#)

La remise des feuilles de jugements, des carnets de travail, des récompenses se feront selon le mode « drive » sur un parking prévu à cet effet et en fin de journée.

Les observations des juges se feront par écrit et selon les mêmes modalités.

Lors des temps d'attente il sera instamment demandé à tous les propriétaires de ne pas entrer en contact les uns avec les autres si ce n'est en respectant une distance de 2 mètres entre chacun, de ne pas aller voir les chiens concourir et d'essayer dans la mesure du possible de rester cantonnés à proximité de leur voiture.

Vaccinés ou non, il sera demandé à tout le monde de porter un masque de façon correcte – le « nez » et la « bouche » devant être masqués totalement en toutes occasions – Sachez que la COVID 19 s'attrape aussi par le nez ! Le port de visière sans masque dessous est à proscrire. Les personnes ne respectant pas ces dispositions liminaires seront immédiatement exclues.

Les chiens seront jugés les uns après les autres selon les règlements en vigueur et validés par la CUN CAVAGE de la SCC et en respectant un horaire précis qui vous sera préalablement communiqué. Un sens unique obligatoire ne vous permettra pas de faire une quelconque marche arrière ou demi-tour. Il vous sera par contre très facile de revenir au parking prévu initialement et ceci très rapidement et très facilement en suivant le fléchage mis en place.

Nous vous demandons infiniment de patience, et énormément de fairplay ; ... Collectivement tous nos efforts feront la réussite de ce weekend dédié aux chiens truffiers.

Nous vous demandons de faire preuve d'extrême indulgence envers tous les bénévoles qui se sont engagés dans cette aventure toujours incertaine aujourd'hui d'un point de vue sanitaire.

L'ACTRA vous remercie chaleureusement pour votre aide à nous permettre d'espérer que ce weekend soit un véritable succès.

Le respect de toutes ces contraintes, et elles sont nombreuses, nous en avons tous pleinement conscience, sera un gage de réussite et nous permettra d'obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires pour vous permettre de participer pleinement à ce premier weekend dédié aux chiens truffiers de la CUN CAVAGE en Savoie.

Ces épreuves participent à la sélection et à l'amélioration des races de chiens truffiers et sont sélectives pour le championnat de France et Coupe de France.

Merci à vous tous pour votre aide et votre engagement à soutenir cette discipline.

Restons tous solidaires les uns des autres pour que nos chiens ne soient pas pénalisés encore plus par cette pandémie.

Le Comité d'organisation de l'ACTRA

**Président : Pierre BRZEZINSKI**



### CT RHÔNES ALPES (ACTRA)

Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

Association Canine Territoriale Rhône Alpes / **Président : Pierre BRZEZINSKI**

- **Adresse** 269 RUE FRANCIS DE PRESSENSE  
69100 VILLEURBANNE
- **Téléphone** 04.78.84.07.22 (Après-midi uniquement)
- **Email** [actra69@orange.fr](mailto:actra69@orange.fr)

**Cette invitation prend en compte la situation sanitaire actuelle ...  
Si les conditions sanitaires évoluent favorablement et avec l'accord de la DDSCPP 73,  
nous ne manquerons pas de simplifier les conditions d'engagement et de participation à ces épreuves  
de travail autant qu'il nous sera possible de le faire.**

[kennel@orange.fr](mailto:kennel@orange.fr)

Sous l'égide de :



[kennel@orange.fr](mailto:kennel@orange.fr)

**Pour adhérer à l'ACTRA :**

<https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/2020-01/Adhesion%20ACTRA.pdf>

## Rappels :

**Engagement sur :** <http://www.lecavageenfrance.com/> Les formulaires sont à adresser à l'ACTRA.

### Pour tous chiens engagés français ou étrangers

1. La licence 2021 de la CUN CAVAGE est **OBLIGATOIRE**  
Le chien engagé doit figurer sur la liste des chiens déclarés lors de la demande de licence à la CUN CAVAGE pour l'année 2021 et doit être titulaire d'un numéro FAPAC.
  - **Commission d'Utilisation Nationale Cavage « PROPRIETAIRE »**  
[https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/inline-files/Formulaire\\_Proprietaire\\_CUNCAV%202021\\_1.pdf](https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/inline-files/Formulaire_Proprietaire_CUNCAV%202021_1.pdf)
  - **Commission d'Utilisation Nationale Cavage « CONDUCTEUR »**  
[https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/inline-files/Formulaire\\_Conducteur\\_CUNCAV%202021\\_2.pdf](https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/inline-files/Formulaire_Conducteur_CUNCAV%202021_2.pdf)

**Si conducteur différent du propriétaire**  
**Le conducteur du chien doit être titulaire d'une licence « propriétaire »**  
**pour ses propres**  
**chiens pour pouvoir conduire le chien d'un tiers, sinon il doit souscrire une**

Assurances :

- Licence : ASSURANCE A  
<https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/2020-01/EN%2022.08%20V1%20Assurance%20A.pdf>
  - Licence : ASSURANCE B  
<https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/2020-01/EN%2022.09%20V0%20Assurance%20B.pdf>
2. Le Carnet de Travail CUN CAVAGE est **OBLIGATOIRE** sauf pour les pays en ayant déjà un.
    - <https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/2020-03/Carnet%20CAVAGE%20V2.pdf>
  3. CSAU : **OBLIGATOIRE** pour les épreuves toutes races VAN CAPPEL uniquement pour tous chiens âgés de plus de 24 mois le jour de l'épreuve.  
Les chiens engagés aux épreuves toutes races VAN CAPPEL pourront chaque jour passer le CSAU sur place avant de concourir.

### Pour les chiens étrangers FCI

1. Gratuit et **OBLIGATOIRE** : Enregistrement du chien dans la base de données de la SCC et délivrance d'un numéro FAPAC (Fichier des Animaux Pratiquant des Activités Canines)
  - [https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/2019-07/Formulaire\\_enregistrement%20chien%20etranger%20v2.pdf](https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/2019-07/Formulaire_enregistrement%20chien%20etranger%20v2.pdf)
2. CSAU **OBLIGATOIRE** pour les seules épreuves toutes races VAN CAPPEL uniquement sauf équivalence. Les chiens étrangers pourront chaque jour passer le CSAU sur place avant de concourir.  
**Attention : Le CSAU n'est pas obligatoire pour les épreuves Lagotto Romagnolo.**

Votre Budget outre les frais d'engagement, d'hébergement et de restauration ...  
 Cf / Feuille d'engagement par chien, par jour et par nature de l'épreuve de travail sur  
<http://www.lecavageenfrance.com/>

| <b>Pour les chiens toutes races français LOF</b>  |          |       |
|---|----------|-------|
| Licence 2021 CUN CAVAGE   | 5 Euros  | SCC   |
| Carnet de travail CUN CAVAGE  | 12 Euros | SCC   |
| CSAU / Epreuve VAN CAPPEL toutes races<br>Obligatoire si chiens âgés de plus de 24 mois<br>Avant 24 mois aucune obligation. | 20 Euros | ACTRA |
| CSAU / Epreuve propre aux Lagotto Romagnolo<br><b>Non obligatoire mais conseillée pour y participer</b>                     | 20 Euros | ACTRA |

| <b>Pour les chiens toutes races étrangers FCI avec pedigree</b>   |                                    |                |                |                                    |             |            |                     |    |          |                             |     |       |                         |    |
|---|------------------------------------|----------------|----------------|------------------------------------|-------------|------------|---------------------|----|----------|-----------------------------|-----|-------|-------------------------|----|
| Licence 2021 CUN CAVAGE SCC   | Obligatoire                        | 5 Euros SCC    |                |                                    |             |            |                     |    |          |                             |     |       |                         |    |
| Carnet de travail CUN CAVAGE SCC  | Obligatoire                        | 12 Euros SCC   |                |                                    |             |            |                     |    |          |                             |     |       |                         |    |
| Sauf si le chien n'en possède pas déjà un de son propre pays  |                                    |                |                |                                    |             |            |                     |    |          |                             |     |       |                         |    |
| CSAU / Epreuve VAN CAPPEL toutes races.<br>Obligatoire si chiens âgés de plus de 24 mois<br>Avant 24 mois aucune obligation.<br>Sauf équivalence ci-dessous pour les 3 pays FCI suivants :  | Obligatoire                        | 20 Euros ACTRA |                |                                    |             |            |                     |    |          |                             |     |       |                         |    |
| <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pays d'origine</th> <th>Appellation du test de sociabilité</th> <th>Abréviation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Allemagne*</td> <td>Begleithundeprüfung</td> <td>BH</td> </tr> <tr> <td>Belgique</td> <td>Test de comportement social</td> <td>---</td> </tr> <tr> <td>Suède</td> <td>Mental description test</td> <td>MD</td> </tr> </tbody> </table> |                                    |                | Pays d'origine | Appellation du test de sociabilité | Abréviation | Allemagne* | Begleithundeprüfung | BH | Belgique | Test de comportement social | --- | Suède | Mental description test | MD |
| Pays d'origine  | Appellation du test de sociabilité | Abréviation    |                |                                    |             |            |                     |    |          |                             |     |       |                         |    |
| Allemagne*  | Begleithundeprüfung                | BH             |                |                                    |             |            |                     |    |          |                             |     |       |                         |    |
| Belgique  | Test de comportement social        | ---            |                |                                    |             |            |                     |    |          |                             |     |       |                         |    |
| Suède   | Mental description test            | MD             |                |                                    |             |            |                     |    |          |                             |     |       |                         |    |
| CSAU / Epreuve propre aux Lagotto Romagnolo<br><b>Non obligatoire mais conseillée pour y participer</b>   |                                    | 20 Euros ACTRA |                |                                    |             |            |                     |    |          |                             |     |       |                         |    |
| Obtention du numéro FAPAC de la SCC   | Obligatoire                        | Gratuit SCC    |                |                                    |             |            |                     |    |          |                             |     |       |                         |    |
| Fichier des Animaux Pratiquant des Activités Canines  |                                    |                |                |                                    |             |            |                     |    |          |                             |     |       |                         |    |

### **Lagotto Romagnolo**

Mention expresse :

Les Lagotto Romagnolo peuvent également être engagés aux épreuves toutes races VAN CAPPEL sous réserve d'avoir passé le CSAU si âgé de plus de 24 mois le jour des épreuves.

Avant l'âge de deux ans il n'y a aucune obligation !

(Voir aussi les équivalences).

Les Lagotto Romagnolo français ou étrangers pourront chaque jour passer le CSAU sur place avant de concourir.

Le CSAU n'est pas un aujourd'hui un prérequis obligatoire pour participer aux épreuves propres au Lagotto Romagnolo.

Information CSAU 2021 : [http://cun-cbg.com/Les\\_Docs/Les\\_Juges/NouveauprotocolerCSAU.pdf](http://cun-cbg.com/Les_Docs/Les_Juges/NouveauprotocolerCSAU.pdf)



**Engagement CSAU (par chien)**

|                       |          |
|-----------------------|----------|
| Vendredi 27 août 2021 | 20 €uros |
| Samedi 28 août 2021   | 20 €uros |
| Dimanche 29 août 2021 | 20 €uros |

Attention pour les chiens dont les propriétaires ne sont pas affiliés à une ACT ou à un club de race ou d'utilisation affiliés à la SCC : Engagement majoré à 30 €uros par chien.

**Engagement épreuves toutes races VAN CAPPEL****Si engagements multiples à une même épreuve le même jour**

|                       | 1 <sup>er</sup> chien | 2 <sup>ème</sup> chien | 3 <sup>ème</sup> chien et suivants |
|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------------------|
| Vendredi 27 août 2021 | 22 €uros              | 20 €uros               | 18 €uros                           |
| Samedi 28 août 2021   | 22 €uros              | 20 €uros               | 18 €uros                           |
| Dimanche 29 août 2021 | 22 €uros              | 20 €uros               | 18 €uros                           |

La dégressivité des tarifs ne s'applique qu'aux propriétaires affiliés à une ACT ou à un club de race ou d'utilisation affiliés à la SCC.

**Pour le même chien si engagé sur plusieurs jours**

|                         |          |
|-------------------------|----------|
| 1 <sup>er</sup> jour :  | 22 €uros |
| 2 <sup>ème</sup> jour : | 20 €uros |
| 3 <sup>ème</sup> jour : | 18 €uros |

La dégressivité des tarifs ne s'applique qu'aux propriétaires affiliés à une ACT ou à un club de race ou d'utilisation affiliés à la SCC.

**Si plusieurs chiens engagés un jour et les jours suivants****Cette dégressivité supplémentaire des tarifs ne concerne que le même chien**

| <b>18 € / 14 € / 12 €</b>   | Pour plusieurs chiens engagés le même jour | 1 <sup>er</sup> chien               | 2 <sup>ème</sup> chien              | 3 <sup>ème</sup> chien et chiens suivants |
|-----------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Pour un même chien</b>   | <b>VAN CAPPEL</b>                          |                                     |                                     |   |
| <b>Pour plusieurs jours</b> |  |                                     |                                     |   |
| 1 <sup>er</sup> jour :      |  | .... X 22 €                         | .... X 20 €                         | .... X 18 €                               |
| 2 <sup>ème</sup> jour :     |  | .... X 20 €<br><i>Si même chien</i> | .... X 18 €<br><i>Si même chien</i> | .... X 14 €<br><i>Si même chien</i>       |
| 3 <sup>ème</sup> jour :     | .... X 18 €<br><i>Si même chien</i>        | .... X 14 €<br><i>Si même chien</i> | .... X 12 €<br><i>Si même chien</i> |   |

## Exemples

**Sous condition que le chien engagé soit le même pour les 3 jours aux épreuves Van Cappel.**

Le tarif pour engager un 2<sup>ème</sup> chien déjà engagé par exemple le vendredi (22 €) et les deux jours suivants, ne sera que de 18 € le samedi et que de 14 € seulement le dimanche.

Pour un 3<sup>ème</sup> chien lui aussi engagé le vendredi (18 €) et les deux jours suivants, ne sera que de 14 € le samedi et que de 12 € seulement le dimanche.

## Engagement épreuves LAGOTTO ROMAGNOLO

### Si engagements multiples à une même épreuve le même jour

|                       | 1 <sup>er</sup> Lagotto | 2 <sup>ème</sup> Lagotto | 3 <sup>ème</sup> Lagotto et suivants |
|-----------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------------------|
| Vendredi 27 août 2021 | 40 €uros                | 36 €uros                 | 32 €uros                             |
| Samedi 28 août 2021   | 40 €uros                | 36 €uros                 | 32 €uros                             |
| Dimanche 29 août 2021 | 40 €uros                | 36 €uros                 | 32 €uros                             |

La dégressivité des tarifs ne s'applique qu'aux propriétaires affiliés à une ACT ou à un club de race ou d'utilisation affiliés à la SCC.

### Pour le même chien si engagé sur plusieurs jours

|                         |          |
|-------------------------|----------|
| 1 <sup>er</sup> jour :  | 40 €uros |
| 2 <sup>ème</sup> jour : | 36 €uros |
| 3 <sup>ème</sup> jour : | 32 €uros |

La dégressivité des tarifs ne s'applique qu'aux propriétaires affiliés à une ACT ou à un club de race ou d'utilisation affiliés à la SCC.

### Si plusieurs chiens engagés un jour et les jours suivants Cette dégressivité supplémentaire des tarifs ne concerne que le même chien

| <b>30 € / 25 € / 20 €</b>                         | Pour plusieurs chiens engagés le même jour | 1 <sup>er</sup> Lagotto Romagnolo   | 2 <sup>ème</sup> Lagotto Romagnolo  | 3 <sup>ème</sup> Lagotto et chiens suivants |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Pour un même chien</b><br>Pour plusieurs jours | <b>LAGOTTO ROMAGNOLO</b>                   |                                     |                                     |   |
| 1 <sup>er</sup> jour :                            |  | .... X 40 €                         | .... X 36 €                         | .... X 32 €                                 |
| 2 <sup>ème</sup> jour :                           |  | .... X 36 €<br><i>Si même chien</i> | .... X 30 €<br><i>Si même chien</i> | .... X 25 €<br><i>Si même chien</i>         |
| 3 <sup>ème</sup> jour :                           |  | .... X 32 €<br><i>Si même chien</i> | .... X 25 €<br><i>Si même chien</i> | .... X 20 €<br><i>Si même chien</i>         |

### Exemples

**Sous condition que le chien engagé soit le même pour les 3 jours aux épreuves Lagotto Romagnolo.**

Le tarif pour engager un 2<sup>ème</sup> chien déjà engagé par exemple le vendredi (36 €) et les deux jours suivants, ne sera que de 30 € le samedi et que de 25 € seulement le dimanche.

Pour un 3<sup>ème</sup> chien lui aussi engagé le vendredi (32 €) et les deux jours suivants, ne sera que de 25 € le samedi et que de 20 € seulement le dimanche.